

Bureau du 1 décembre 2003

Décision n° B-2003-1926

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme d'action 2003**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 novembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'objet du présent rapport concerne le versement d'une participation financière de la Communauté urbaine, d'un montant de 68 000 € nets de taxes, aux bénéficiaires, maîtres d'ouvrage d'une ou de plusieurs actions dans le cadre de la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) pour le grand projet de ville (GPV) de la commune de Rillieux la Pape pour l'année 2003.

Globalement, le dispositif de GSUP mis en place en 2001 avec une convention-cadre signée pour les années 2001, 2002 et 2003 entre la Communauté urbaine, la commune de Rillieux la Pape, l'Etat, la région Rhône-Alpes, le département du Rhône, l'Opac de l'Ain, la Semcoda, Erilia, et l'association syndicale des propriétaires (ASP), a permis des avancées dans la qualité de vie au quotidien des habitants, notamment en ce qui concerne le niveau d'entretien de leur environnement et la prise en compte de leurs requêtes (centralisation en mairie sur une base de données), en particulier grâce au travail des observateurs de quartier. Elle a contribué à la création d'une instance de coordination des bailleurs sociaux, à une augmentation de leurs moyens en terme de personnel de proximité et à une meilleure attractivité des logements.

Cependant, la démarche nécessite d'être maintenue, voire renforcée. Dorénavant, une équipe de trois agents de développement territorial intervient dans les quartiers de la Velette, Semailles-Bottet, Alagniers-Mont Blanc. Ils sont chargés de piloter une commission GSUP par territoire regroupant les acteurs intervenant sur cette thématique, l'objet étant de vérifier, d'une part, que les requêtes des habitants sont prises en compte par le service compétent afin de leur apporter une réponse, d'autre part, de vérifier la cohérence et la complémentarité des actions mises en place dans le cadre de la convention de GSUP.

Le programme d'actions 2003 concerne les deux axes suivants :

- améliorer la vie quotidienne dans les quartiers,
- associer les habitants.

Le coût global de la programmation GSUP pour 2003 est estimé à 212 738 € TTC avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de 68 000 € nets de taxes.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2003 (le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires) est annexé au présent projet de décision ;

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2000-5604, n° 2001-0286 et n° 2003-1087 respectivement en date des 10 juillet 2000, 5 novembre 2001 et 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Accepte le programme de gestion sociale et urbaine de proximité de la commune de Rillieux la Pape pour l'année 2003 ainsi que le versement d'une participation financière de la Communauté urbaine à hauteur de 68 000 € nets de taxes aux différents bénéficiaires.

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions arrêtant les modalités de participations financières entre les différents partenaires (la commune de Rillieux la Pape et la Semcoda) concernés pour les opérations engageant la Communauté urbaine.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2003 - comptes 657 340 et 657 480 - fonction 824 - opération n° 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,